



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2020

Ouverture de l'Assemblée par M. Pierre Bourgnon, Syndic, à 20h00 qui salue la présence de Mme Broye de la commission financière et de M. Jean-Rodolphe Friedli, forestier communal.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle n° 47 du 20 novembre 2020.
- l'envoi à domicile d'une convocation tout ménage.
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours précédant la date de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation et le tractanda.

Personnes excusées : MM. Marguet Brigitte, Rappo Nicole et MM. Kaeser Patrick et Thierrin Ludovic.

M. Bourgnon informe que les débats sont enregistrés.

Nomination des scrutateurs :

A gauche + table du conseil communal : M. Michel Roh

A droite : M. Bertrand Angéloz

Total des personnes présentes : 22

Majorité lors des votes : 12 (moitié + 1)

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 septembre 2020

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 septembre 2020 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal durant les dix jours précédant la date de l'Assemblée communale de ce jour, durant les heures d'ouverture du bureau.

Aucune remarque n'est formulée à propos du procès-verbal.

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 septembre 2020 lèvent la main.

Le procès-verbal est accepté par 22 oui

M. Bourgnon remercie Mme Renevey, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Planification financière 2021-2025

M. Bourgnon présente la planification financière 2021-2025.

Elle est basée sur la période 2015 à 2019, en tenant compte des nouvelles dépenses et recettes intervenant ou prévues durant ces années.

L'estimation des recettes et des dépenses comporte beaucoup d'inconnues en raison de plusieurs facteurs que la commune ne maîtrise pas telles que la conjoncture économique et sociale, l'évolution démographique ou autre législation cantonale ou fédérale, ainsi que de la durée de la crise sanitaire actuelle.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets, il évolue en permanence.

Il est à noter que pour les cinq dernières années les résultats effectifs ont été nettement supérieurs aux prévisions. Des amortissements complémentaires importants ont pu être effectués depuis 2015 de l'ordre de Fr. 960'000.00.

Les impôts spéciaux y ont eu un impact très important en influençant positivement le résultat des périodes 2015 à 2018.

Les résultats des prévisions annuelles planifiées pour les cinq prochaines années sont les suivants :

pour 2021 la perte prévue est de Fr.133'000.00.

Sur la même base de calcul pour les années suivantes la perte annuelle est de :

2022 : Fr. 96'000.00

2023 : Fr. 61'000.00

2024 : Fr. 61'000.00

2025 : Fr. 58'000.00

En conclusion, M. Bourgnon informe qu'en l'état actuel de nos connaissances

- ☞ Les recettes fiscales futures budgétées ne couvrent toujours pas les charges, mais systématiquement des revenus extraordinaires plus élevés que prévu comblent la différence.
- ☞ Le nouveau système comptable MCH2 influencera les chiffres présentés ici.
- ☞ La situation sanitaire actuelle aura aussi assurément des incidences sur les exercices suivants impossibles à estimer à ce jour. Notamment en matière de recettes fiscales ou participations aux services sociaux et autres.

QUESTION

M. Alfred Kläy

Constate une prévision de la diminution des pertes au fur et à mesure des années. Est-elle basée sur quelque chose d'optimiste. Qu'est ce qui a prévalu pour cette planification.

M. Bourgnon

Répond qu'une importante diminution des charges financières a pu être effectuée ces dernières années par des amortissements supplémentaires suite à des recettes d'impôts plus importantes que prévues.

Par contre, de futurs investissements ne sont pas compris dans la planification étant donné que ces projets seront menés par un autre conseil communal, lors de la prochaine législature.

Il n'y a pas d'autres questions au sujet de la planification financière et M. Bourgnon donne la parole à Mme Stéphanie Broye pour le rapport de la commission financière.

Mme Stéphanie Broye

La commission financière a examiné la planification financière présentée par M. Pierre Bourgnon lors de la séance du 18 novembre 2020.

Conformément à l'art. 86d de la LCo, elle préavise positivement la planification présentée en vue de son adoption par le Conseil communal.

M. Bourgnon rappelle que l'assemblée ne se prononce pas sur la planification financière. Elle est présentée pour information et dans un but de transparence avant la présentation du budget de fonctionnement 2020 et du nouvel investissement.

3. Budget 2021

3.1. Présentation du budget de fonctionnement 2021

M. Bourgnon présente le budget de fonctionnement 2021 établi par le conseil communal, qui se solde par une perte nette prévisible de Fr. 132'525.00. Ce montant représente un dépassement de 4.96%.

Le total des charges se monte à Fr. 2'803'975.00 pour un total de produits de Fr. 2'671'450.00 après neutralisation des imputations internes des intérêts et des amortissements.

M. Bourgnon présente les principales modifications par dicastère.

Administration

Globalement pour ce dicastère il est prévu pour Fr. 6'300.00 de charges supplémentaires.

Ordre public

Globalement Fr. 9'400.00 de charges en moins dans ce dicastère. Le budget 2020 incluait Fr. 20'000.00 pour l'assainissement de la butte de tir de Prez. L'assainissement de la butte de tir et de la ciblérie de Ponthaux-Nierlet sera présenté en investissement.

Enseignement et formation

Globalement pour ce dicastère les charges augmentent de Fr. 5'700.00. Soit 0.6% pour atteindre le montant de Fr. 933'910.00. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence directe.

Culte, culture et loisirs

Conservatoire

Les dépenses pour le Conservatoire sont en augmentation de Fr. 3'400.00. Le nombre d'enfants de notre commune qui fréquentent les cours se répercute directement sur nos comptes.

40 ans de la fusion Ponthaux-Nierlet-les-Bois

Un montant de Fr. 15'000.00 est attribué pour les frais liés à l'organisation des festivités des 40 ans de la fusion de Ponthaux et Nierlet-les-Bois. Il s'agit du montant maximum dédié à cette journée.

Le projet de la commission a été présenté lors de la dernière assemblée communale.

Santé

Globalement, pour ce dicastère, les charges liées augmentent d'environ Fr. 8'740.00.

Affaires sociales

Les charges liées de ce dicastère augmentent de Fr. 11'400.00 pour le service social de Sarine Ouest, pour s'établir à Fr. 86'000.00. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous recevons les budgets directement des différentes entités.

Transports et communications

Entretien des routes

Un montant de Fr. 38'000.00 a été budgété pour l'entretien des routes. Il est pour une part destiné au traitement de fissures à Nierlet-les-Bois et à l'aménagement de l'accotement de la route du Pralet, également à Nierlet.

Globalement pour ce dicastère la prévision est de Fr. 28'235.00 en moins.

Protection – aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau

Suite à l'introduction du nouveau règlement sur l'eau potable qui supprime la taxe de défense-incendie et la location des compteurs, l'ensemble des recettes est mentionné sous l'appellation « ventes d'eau ». Elles sont budgétées comme pour 2020 à Fr. 90'000.00.

Protection des eaux

Notre participation à la STEP de Grolley augmente de Fr. 4'000.00.

La prévision de l'attribution au fonds de réserve de l'épuration est de Fr. 107'150.00 soit une augmentation prévue de Fr. 7'900.00.

Ordures ménagères

Une diminution des recettes d'un montant de Fr. 5'000.00 est prévue. Nous ne recevons plus de rétrocession pour la revalorisation du papier et du carton, au contraire ce service nous est maintenant facturé.

En effet, le marché de la revalorisation dans ce secteur est fortement perturbé par des quantités de matière que l'Europe traite avec difficulté, en raison des restrictions d'importation des déchets en Asie.

Le réaménagement d'une place pour containers à Ponthaux est prévue pour un montant de Fr. 5'500.00.

Cimetière

Un montant de Fr. 4'500.00 est attribué au dicastère pour la rénovation d'une croix et d'une statue du Christ ainsi que pour la mise en place de gravier.

Correction des eaux et endiguement/entretien des cours d'eau

Un montant de Fr. 7'500.00 est prévu pour l'entretien des cours d'eau. Il s'agit du nettoyage et de la coupe d'arbres le long du ruisseau Le Corsalettes à Nierlet. Ce montant tient déjà compte des subventions cantonales à recevoir.

Finances et impôts

Les effets financiers liés au Covid-19 ont été inclus dans la projection du Service cantonal des contributions.

Pour les impôts sur le revenu des personnes physiques, aucune progression n'est prévue pour 2020 et uniquement une progression diminuée de moitié en 2021. Soit une augmentation de Fr. 23'000.00.

Pour les impôts sur la fortune des personnes physiques, aucune progression n'est prévue pour 2020 et 2021. Soit une diminution de Fr. 10'000.00.

Pour les personnes morales, le Service des contributions prévoit une diminution de l'impôt sur le bénéfice et le statu quo pour l'impôt sur les fonds propres, soit une diminution de Fr. 8'000.00.

La prévision de certains impôts spéciaux a été revue à la hausse, en se basant sur une moyenne des montants effectivement encaissés durant ces dernières années.

Avec les nouvelles constructions, les recettes de la contribution immobilière prévues sont en hausse de Fr. 7'000.00.

Il en est de même pour les impôts sur les gains immobiliers et les mutations, prudemment revus à la hausse pour le montant de Fr. 12'000.00. Ces estimations ont été effectuées sur la base des chiffres réellement encaissés durant ces 7 dernières années.

Péréquation financière

Pour la péréquation financière, nous percevrons Fr. 200.00 de plus en 2021. Pour un montant total de Fr. 286'500.00, soit approximativement 15% de nos revenus.

Dépenses non spécifiées

Un montant de Fr. 30'000.00 a de nouveau été prévu pour des dépenses non spécifiées conformément à l'art. 91 Lco. Ce compte permet au conseil communal d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante.

Amortissements obligatoires

Les amortissements supplémentaires effectués lors des boucléments des comptes 2018 et 2019 diminuent les amortissements obligatoires de Fr. 56'160.00.

Les intérêts débiteurs diminuent de Fr. 4'500.00 grâce aux conditions favorables sur le marché des capitaux.

Provision caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

La modification de la loi liée à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg a été approuvée lors des votations du 29.11.2020 par près de 70% des votants. Les communes devront participer aux coûts afin de pérenniser les rentes du personnel de l'Etat.

Un montant de Fr. 35'000.00 a été prévu pour 2021, après une première attribution en 2020. En effet, notre commune devrait participer au minimum à hauteur de Fr. 100'000.00 au refinancement de la Caisse de prévoyance, afin de pérenniser les retraites des employés de l'Etat.

L'implication de la commune est due au fait que nous cofinçons avec l'Etat des tâches pour lesquelles le personnel est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Pour nous il s'agit des enseignants.

Entretien et rénovation de la salle communale

Un montant de Fr. 17'000.00 est prévu pour l'entretien de la salle communale, avec notamment l'installation d'un chauffe-eau.

Etant donné les contraintes liées aux conditions sanitaires, le revenu des locations a été revu à la baisse. Le montant prévu est de Fr. 5'000.00 au lieu de Fr. 11'000.00.

QUESTIONS :

M. Alfred Kläy

Demande ce que concerne le réaménagement d'une place containers.

M. Bernard Zbinden

Répond qu'il s'agit d'agrandir la place déjà existante à la route des Combes, afin de pouvoir y ajouter encore un container.

Il n'y a plus de questions et M. Bourgnon donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Mme Stéphanie Broye

La commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2021 présentant une perte de Fr. 132'525.00. Malgré la perte prévisionnelle, elle a constaté que les finances de la commune étaient tenues de manière rigoureuse et précise et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2021.

M. Bourgnon

Remercie la commission financière pour son rapport et passe au vote.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2021 se prononcent par main levée.

Résultat : Le budget 2021 est accepté par 21 oui et 1 abstention.

M. Bourgnon remercie l'assemblée au nom du conseil communal, pour sa confiance.

3.2. Présentation du budget d'investissements 2021

Nouveaux investissements.

3.2.1. Assainissement de la butte de tir et de la ciblerie

M. Bourgnon présente le projet du conseil communal. La construction du stand de tir a débuté en 1954, avec les premiers tirs en 1955. Il s'agissait principalement des tirs obligatoires, puis des cours de jeunes tireurs et d'autres tirs de la société.

Durant 42 ans d'exploitation, pas moins de 200'000 coups de feu ont été tirés, disséminant environ 1'500 kilos de plomb dans la zone d'impact et ses alentours immédiats.

Les premières études relatives à notre butte de tir ont débuté en 2016 sur demande du service de l'environnement. Etude effectuée étape par étape afin de déterminer si un assainissement était nécessaire et dans l'affirmative, dans quelle mesure.

De fil en aiguille les résultats des sondages ont fait ressortir qu'un assainissement complet était nécessaire et qu'un rapport devait être présenté à nos instances cantonales, ce qui fut fait courant 2020.

Le service de l'environnement nous a confirmé l'octroi de subventions au mois de juillet de cette année, et les travaux seront entrepris au printemps.

Les travaux prévus dans le montant de l'investissement sont les suivants :

- ☞ Les honoraires du bureau d'ingénieur (suivi des travaux, assistance, appels d'offres).
- ☞ La mise en place et le démontage de la place de dépôts.
- ☞ Le démontage et l'évacuation de la ciblerie (béton, métaux,...)
- ☞ Le tri et le transport des matériaux d'excavation.
- ☞ L'élimination (traitement et/ou mise en décharge).
- ☞ La remise en état du terrain (apport de terre végétale, ensemencement et reboisement)
- ☞ Les divers et imprévus.

Plan de financement

Coût de l'investissement	Fr. 203'000.00
./. subventions fédérales (Fr. 8'000.00/cible)	- Fr. 48'000.00
./..subventions cantonales (2/3 subventions fédérales)	- Fr. 32'000.00
Total des travaux à charge de la Commune	Fr. 123'000.00
Amortissement (15% s/Fr. 88'000.00)	Fr. 13'200.00
Intérêts (0%)	Fr. 0.00

Financement par une dissolution de la réserve pour travaux futurs (Fr. 35'000.00) et par les liquidités (Fr. 88'000.00)

QUESTIONS

M. Michel Roh

Demande si le traitement du plomb fait partie de l'assainissement.

M. Bourgnon

Informe qu'en effet, la terre contaminée sera enlevée et transportée dans une décharge spécialisée pour le traitement de ces matières.

Il n'y a plus de questions et la parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

Mme Stéphanie Broye

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 123'000.00 pour l'assainissement de la butte de tir et de la ciblerie, financé par la dissolution d'une réserve de Fr. 35'000.00 et par des liquidités à hauteur de Fr. 88'000.00, est financièrement supportable.

VOTE :

Que celles-et ceux qui approuvent le montant de Fr. 123'000.00 pour l'assainissement de la butte de tir et de la ciblerie lèvent la main.

Résultat :

L'investissement est accepté par **22 oui**.

M. Bourgnon remercie l'assemblée pour sa décision.

3.2.2. Travaux d'adduction d'eau potable

M. Bourgnon présente le point suivant de l'ordre du jour, à savoir une demande d'investissement pour des travaux d'adduction d'eau potable.

A la suite de nouvelles constructions à Ponthaux et à Nierlet-les-Bois, il y a lieu de prolonger notre réseau d'eau potable afin de pouvoir raccorder ces futures habitations.

Il s'agit de conduites à poser au chemin de la Fenetta à Nierlet-les-Bois, à la route du Château à Nierlet-les-Bois et à la route de Montagny à Ponthaux.

Plan de financement

Coût de l'investissement (selon devis)	Fr. 58'000.00
Divers et imprévus	Fr. 7'000.00
Total des travaux	Fr. 65'000.00
Amortissement (4%)	Fr. 2'600.00
Intérêts (0%)	Fr. 0.00

Cet investissement sera financé par une dissolution de la réserve constituée ces dernières années par l'encaissement des taxes.

QUESTIONS

Il n'y a pas de question au sujet de cet investissement. et M. Bourgnon donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Mme Stéphanie Broye

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 65'000.00 pour les travaux d'adduction d'eau, financé entièrement par la dissolution d'une réserve, est financièrement supportable.

M. Bourgnon propose le vote :

Que celles et ceux qui acceptent le montant de Fr. 65'000.00 pour des travaux d'adduction d'eau potable financés par une dissolution de réserve lèvent la main.

Résultat : 22 oui

M. Bourgnon remercie l'assemblée pour son soutien.

4. Modification de l'article 30 al. 2 let. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine

Madame Stéphanie Mettraux, conseillère communale en charge du dicastère de la santé, présente la proposition de modification de l'article 30 al. 2 lettre a des statuts du Réseau santé Sarine, relatif à la limite d'endettement de l'association.

Mme Mettraux

Actuellement, l'article 30 alinéa 2 lettre a prévoit une limite d'endettement pour des emprunts à hauteur de 30 millions de francs.

Le 25 septembre 2019, l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine a accepté l'augmentation de la limite d'endettement à 60 millions de francs, modifiant ainsi un article des statuts du Réseau Santé de la Sarine.

L'article 112 al.1 de la loi sur les communes (LCo) prévoit que les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les communes membres de l'Association. C'est pourquoi le conseil communal propose cette modification au vote de l'Assemblée communale.

La limite d'endettement a été relevée à 60 millions de francs, car Le Réseau Santé de la Sarine devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissements, notamment dans le cadre de :

1. La reprise de l'activité du Foyer la Rose d'automne, intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la structure par le Réseau Santé de la Sarine.
2. La rénovation et l'agrandissement du Home Médicalisé de la Sarine (HMS) ; la rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'Ambulances de la Sarine (SAS) ; la construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé de la Sarine.

Le HMS a été construit en 1984 et il est nécessaire de rénover et d'agrandir ce bâtiment. Le Foyer la Rose d'automne nécessite également une rénovation des infrastructures. Afin d'éviter de procéder à une rénovation des deux établissements, il est prévu de les regrouper sur un seul site.

Tout comme le bâtiment du HMS, les bâtiments du Service des Ambulances de la Sarine nécessitent également d'être rénovés et agrandis.

Enfin, pour pouvoir bénéficier d'une meilleure dynamique de collaboration et d'éviter les difficultés liées au travail à distance, il est prévu de construire ou d'inclure de nouvelles surfaces administratives dans le bâtiment du HMS pour abriter les bureaux du personnel administratif.

L'entier de ces travaux a fait l'objet d'études complètes et détaillées, présentées aux délégués des communes membres.

Le montant de l'investissement prévu est de 59.9 millions de francs, y compris le solde d'endettement actuel à fin 2023 de 7.5 millions de francs.

C'est la raison pour laquelle le Réseau Santé de la Sarine a demandé une augmentation de sa limite d'endettement à 60 millions de francs.

La répartition des frais d'exploitation du Réseau Santé Sarine est effectuée selon la clé suivante :

75% en fonction du nombre d'habitants

25% selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonale de la commune.

Il est raisonnable de considérer que Ponthaux sera faiblement impacté par cette augmentation d'endettement de l'Association de communes, de par sa participation aux charges liées aux frais d'exploitation du RSS.

Le Conseil communal vous propose d'accepter la modification de l'article 30 alinéa 2 lettre a) des statuts du Réseau Santé de la Sarine.

QUESTIONS

Il n'y a pas de question et M. Bourgnon propose de passer au vote.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent la modification de l'article 30 alinéa 2 lettre a) des statuts du Réseau santé de la Sarine lèvent la main ?

Résultat :

La modification de l'article 30 alinéa 2 lettre a) des statuts du Réseau santé de la Sarine est acceptée par **22 oui**.

5. Divers

Avant de passer aux questions dans les divers, M. Bourgnon donne la parole à M. Antoine Julmy, conseiller communal responsable des forêts.

M. Julmy

Remercie au nom de la commune M. Jean-Rodolphe Friedli, forestier communal, qui quitte ses fonctions à la fin 2020 pour prendre une retraite bien méritée, après 32 ans de loyaux services.

Un cadeau lui est remis. Il s'agit d'un plateau en bois gravé, représentant un bûcheron occupé à sa tâche.

M. Friedli prend la parole pour remercier le conseil communal. Il se rappelle qu'il y a 50 ans, la commune connaissait les corvées. 8 heures de corvées étaient attribuées par ménage et 1 heure de travail par pose de terre cultivée pour les agriculteurs. Les ménages entretenaient les routes, les chemins, les conduites et les agriculteurs entretenaient les forêts.

Lorsque les corvées communales ont été supprimées, la forêt a été mise en soumission. Pendant de nombreuses années, M. Friedli s'occupait de la forêt en compagnie d'autres forestiers communaux et le bois de feu était misé une fois par année.

En 1995 les corporations forestières ont été mises sur pied. La commune de Ponthaux était liée à la corporation forestière de la Sonnaz, jusqu'à il y a quelques années avec la mise en place de Forêts Sarine. Actuellement, les corporations vendent le bois ce qui produit des recettes. Or, M. Friedli déplore que sur le bulletin d'information communal aucune recette ne soit mentionnée. On indique toujours le déficit de la forêt, sans mentionner les recettes.

Pour terminer il remercie les différents conseillers communaux responsables des forêts avec lesquels il a eu le plaisir de collaborer. Il remercie également les forestiers de triage et M. Schneider pour la confiance donnée et pour la fidélité et la bonne entente.

M. Friedli est remercié par les applaudissements de l'assemblée.

M. Bourgnon répond à M. Friedli au sujet des comptes

Forêt Sarine est une corporation autonome qui travaille également les forêts de la commune. La commune ne vend pas de bois, c'est la corporation forestière qui s'en occupe. Malheureusement, ces recettes ne couvrent pas les dépenses.

A titre de boutade, il informe qu'il a retenu le mot « corvées » pour effectuer les travaux d'entretien des routes et chemins.

Elections communale 2021

Au terme de la législature, Mme Jacqueline Bovigny et M. Bernard Zbinden ont décidé de ne pas se représenter. M. Bourgnon encourage les personnes intéressées à déposer leurs candidatures d'ici le 25 janvier 2021.

Il passe aux questions des citoyens

M. Michel Roh

Au vu de l'augmentation de la circulation dans la village de Ponthaux, demande s'il est possible de déplacer le panneau 50 km/h situé à l'entrée du village en venant de Noréaz.

M. Bourgnon

Répond que repousser le signal de 50 km/h c'est toujours quelque chose qu'on peut analyser.

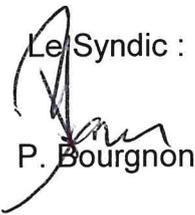
Pour ce qui concerne la vitesse, c'est une question récurrente posée régulièrement en assemblée. On a posé des radars avec TCS et effectués des sondages. La vitesse n'est pas forcément excessive. Beaucoup de véhicules ne dépassent pas les limitation. Il y a quelques-uns qui ne les respecteront jamais. On peut faire ce qu'on veut, on n'y arrivera jamais.

M. Bourgnon a déjà abordé d'un projet de grands travaux futurs au centre du village pour refaire de l'épuration, de l'eau, des arrêts de bus dignes de ce nom, devenus obligatoires selon la loi sur les personnes handicapées, ainsi que de refaire le carrefour pour le sécuriser. Une demande d'investissement pour un crédit d'étude sera présentée lors de la prochaine assemblée ou de celle d'après. Cela devrait aussi permettre de ralentir la circulation au milieu du village.

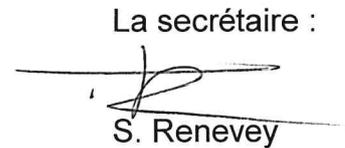
Refaire une étude sur toute la traversée n'est pas forcément la solution. Cela occasionnerait des problèmes avec les bus, les machines agricoles, etc. La meilleures solutions actuellement est que la police passe régulièrement pour poser un radar, ce qu'elle fait déjà.

Il n'y a plus de question et M. Bourgnon clôt l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée et son soutien.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic :

 P. Bourgnon



La secrétaire :

 S. Renevey